

Eglise – travaux de rénovation du retable sud : approbation du projet, du plan de financement et des demandes de subventions

Le rapporteur,

⇒ donne connaissance du projet de travaux de rénovation du retable sud de l'église, consécutif au diagnostic réalisé sur les retables par l'atelier CORÉUM et présenté à la commission « voirie, transport et bâtiments » et « urbanisme et développement durable » du 25 janvier 2013 ;

⇒ informe que le montant estimé des travaux est de 40 000,00 € hors taxes.

⇒ informe que ces travaux peuvent être subventionnés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (D.R.A.C.) à hauteur de 20% du montant hors taxes et par le Conseil régional de Bretagne à hauteur de 30% du montant hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention D.R.A.C. de Bretagne :	8 000,00 € HT
- Subvention Conseil régional de Bretagne :	12 000,00 € HT
- Part communale :	20 000,00 € HT
Soit :	40 000,00 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

Considérant l'avis favorable émis par la commission mixte « voirie, transport et bâtiments » et « urbanisme et développement durable », lors de sa réunion du 14 mars 2013 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de réaliser ces travaux ;

ADOpte :

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE :

- la subvention, correspondant à 20% du coût prévisionnel des travaux hors taxes, auprès de la D.R.A.C. de Bretagne, soit 8 000,00 € HT ;
- la subvention, correspondant à 30% du coût prévisionnel des travaux hors taxes, auprès du Conseil régional de Bretagne, soit 12 000,00 € HT ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité